

Règlement du Concours « Vacances d'Automne en Haute-Côte-Nord »

Ce concours est fait en participation avec les entreprises suivantes : Du Fleuve, Festival de la Chanson de Tadoussac, Totem Aviation, Auberge La Rosepierre, Bistro Chez Henri et Tourisme Côte-Nord.

1. Nom du concours

Vacances d'Automne en Haute-Côte-Nord

2. Période du concours

Le concours se déroule du 1er août 2024 au 31 août 2024, inclusivement.

3. Comment participer

- **Inscription** : Les participants doivent s'inscrire sur le site web officiel de la Côte-Nord à l'adresse suivante : <https://tourismecote-nord.com>, dans la section dédiée aux concours.
- **Conditions d'inscription** : Les participants peuvent s'inscrire une seule fois avec leur adresse courriel.
- **Participation additionnelle** : Après inscription, chaque participant reçoit un lien unique. En partageant ce lien sur leur page Facebook personnelle et en encourageant leurs amis à s'inscrire en suivant ce lien, chaque participant obtient une participation additionnelle pour chaque ami inscrit.

4. Critères d'éligibilité

- La participation est ouverte à toute personne résidant au Québec.
- Les employés et représentants de l'organisateur du concours, ainsi que leurs familles immédiates, ne sont pas éligibles pour participer.

5. Prix

Le gagnant recevra un prix d'une valeur totale de 800 \$ qui comprend :

- **Une paire de billets pour le spectacle Grand Rappel du Festival de la Chanson de Tadoussac** : Offert par le Festival de la chanson de Tadoussac.
- **Une croisière aux baleines et oiseaux marins** : Offert par l'entreprise de croisière Du Fleuve, Les Escoumins.
- **Un vol en hydravion** : Offert par Totem Aviation, Les Escoumins.
- **Une nuitée et petit déjeuner** : Offerts à l'Auberge La Rosepierre, Les Bergeronnes.
- **Un bon d'achat pour un souper** : Valable au Bistro Henri, Les Bergeronnes.

6. Date d'utilisation du prix

Le prix est valide pour la fin de semaine de l'Action de Grâce, du 12 octobre 2024. Le gagnant devra être disponible pour cette période.

7. Tirage au sort

Le tirage au sort pour désigner le gagnant aura lieu le 1er septembre 2024. Le gagnant sera contacté par courriel à l'adresse fournie lors de l'inscription.

8. Conditions générales

- Le prix ne peut être échangé contre de l'argent ou un autre bien ou service.
- Les frais de déplacement, de logement et autres dépenses non spécifiquement mentionnées comme faisant partie du prix sont à la charge du gagnant.
- En participant à ce concours, les participants acceptent que leur nom soit utilisé dans des annonces promotionnelles concernant le concours, sans compensation supplémentaire.
- Le gagnant a 10 jours pour répondre positivement suivant le tirage du concours. Dépassé ce délai, le prix sera perdu et un nouveau gagnant sera tiré pour le prix.

9. Comportement interdit

- **Hacking et fraude** : Toute tentative de hacking du site web, de fraude, ou de manipulation du concours, y compris l'utilisation de moyens automatisés ou de logiciels malveillants, est strictement interdite. Les participants s'engagent à ne pas utiliser de méthodes illicites ou trompeuses pour augmenter leurs chances de gagner.
- **Copie et plagiat** : Toute tentative de copier, reproduire ou utiliser le concours de manière non autorisée est interdite. Les violations de cette nature entraîneront l'exclusion immédiate du participant concerné et des poursuites légales potentielles.

10. Inscription à l'infolettre

- **Optionnel** : L'inscription à l'infolettre est optionnelle lors de l'inscription au concours. En s'abonnant à l'infolettre, le participant accepte de recevoir des informations et des offres promotionnelles des partenaires du concours.
- **Désinscription** : Les participants peuvent se désinscrire facilement à tout moment en suivant les instructions contenues dans les courriels d'infolettre.

11. Pages des partenaires

- **Suggestion d'aimer les pages Facebook et Instagram**: Il est suggéré, mais non obligatoire, d'aimer les pages des partenaires du concours sur les réseaux sociaux. Cela n'aura aucun impact sur l'inscription ou les chances de gagner au concours.

12. Modifications et annulations

Tourisme Côte-Nord se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en tout ou en partie en cas de force majeure ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

13. Responsabilité

Tourisme Côte-Nord ne saurait être tenu responsable de toute erreur ou omission liée à la participation

ou à la gestion du concours, y compris, mais sans s'y limiter, les problèmes techniques, les erreurs de connexion, ou les interruptions de service.

14. Acceptation des Règlements

En participant à ce concours, les participants acceptent de se conformer à l'ensemble des règlements du concours et aux décisions de l'organisateur, qui sont finales et sans appel.

Pour toute question relative au concours, veuillez contacter elalancette@cotenordqc.com

Bonne chance à tous les participants et merci de votre intérêt pour le concours Vacances d'Automne en Haute-Côte-Nordé

Tourisme Côte-Nord

312, avenue Brochu, Sept-Îles (Québec) G4R 2W6

734, rue de Puyjalon, Baie-Comeau (Québec) G5C 1M8